

RETOUR D'EXPERIENCE - 2025

Les solutions fondées sur la nature pour prévenir les inondations

FICHES RESUMÉ :

1. L'Iton à Damville
2. Puiseaux-Vernisson à Nogent-sur-Vernisson
3. L'Ornel à Chancenay
4. La vallée du Thérain - Le Thérain-Aval



INTRODUCTION



Face à l'artificialisation des terres, ainsi qu'à l'intensification et l'imprévisibilité des phénomènes météorologiques liés au changement climatique, les territoires du bassin Seine-Normandie sont de plus en plus exposés aux risques d'inondations (débordement de cours d'eau, ruissellements, coulées de boue, remontée de nappe). Dans ce contexte, les solutions fondées sur la nature (SfN) apparaissent comme des réponses particulièrement intéressantes.

En s'appuyant sur le fonctionnement naturel des écosystèmes, les SfN permettent à la fois de réduire la vulnérabilité des territoires, de préserver la biodiversité et de favoriser des dynamiques de solidarité entre l'amont et l'aval des bassins versants. Le programme d'intervention de l'agence de l'eau « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, en cohérence avec la Stratégie d'adaptation au changement climatique 2023 du bassin Seine-Normandie encourage le recours à ce type de solutions multifonctionnelles. Afin d'illustrer concrètement leurs bénéfices face aux inondations, l'agence de l'eau Seine-Normandie a réalisé quatre retours d'expériences portant sur des opérations menées dans différents secteurs du bassin.

Ces retours d'expériences concernent les bassins versants de l'Iton (27), du Loing (45), de l'Ornel (52) ainsi que de la Vallée-du-Thérain (60). Ils se basent tous sur la restauration ou la préservation de zones d'expansion de crue¹ ou de zones humides² en incluant des particularités locales afin d'adapter chaque projet au territoire concerné.

Chaque fiche s'appuie sur une étude approfondie des projets, combinant des témoignages d'acteurs locaux (syndicats, habitants, agriculteurs, élus, agents AESN), des photographies prises en période de crue ou à la suite d'une inondation, ainsi que l'analyse de données de stations hydrométriques lorsqu'elles sont disponibles. Ensemble, ces éléments offrent une vision concrète de l'efficacité des solutions fondées sur la nature face aux inondations.

¹ « Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres ». ©EauFrance

² 2 Selon l'article L. 211-1 du Code de l'environnement, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



1. Préservation des zones humides et des champs d'expansion des crues à Damville (Mesnil-sur-Iton)

CONTEXTE & ENJEUX

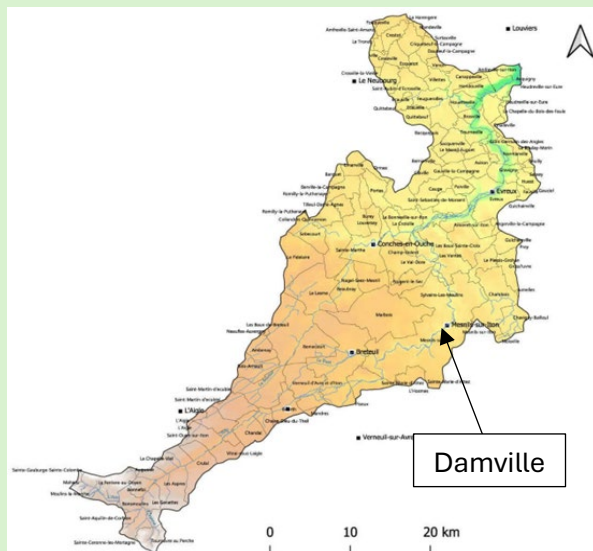
L'Iton est une rivière qui traverse deux départements, l'Eure (27) et l'Orne (61), en région Normandie, dans un bassin versant d'une superficie de 1200 km². L'Iton traverse 46 communes dont 70 % sont orientées vers l'activité agricole. Elle prend sa source à une altitude de 266 m dans les collines du Perche Ornais, dans la commune de Mahéru (61) et rejoint l'Eure à une altitude de 18 m après un parcours de 132 kms, à Acquigny (27).

Au cours du temps, le réseau hydrographique du bassin de l'Iton a fait l'objet d'aménagements hydrauliques importants (190 ouvrages hydrauliques) qui ont rendu son territoire plus vulnérable aux phénomènes d'inondations. Depuis le XIX^e siècle, **le territoire a subi des inondations allant de la crue morphogène à la centennale**, notamment en **1995, 1999, 2001 et dernièrement lors des inondations de 2018 et de l'hiver 2024 à 2025**.

Afin de pallier ces inondations, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)**, doté de la compétence GEMAPI, met en place des opérations dans le but de répondre aux dysfonctionnements du cours d'eau.

1 EXEMPLE DE PROJET : LA ZONE HUMIDE DES POULIES

Dysfonctionnements : La zone humide des Poulies a été fortement altérée par des aménagements liés à l'agriculture, au remblaiement et à une ancienne peupleraie. La présence de merlons de curage et d'anciennes dépressions issues d'extractions pour la voie ferrée ont perturbé la répartition naturelle des eaux en crue. Ces désordres ont été accentués par la rupture de continuité écologique, en raison de plusieurs ouvrages hydrauliques répartis à l'entrée et au cœur du village. La zone humide ainsi que le cours d'eau n'avaient plus la possibilité de remplir leur rôle d'écroulement des crues. Les travaux suivants ont visé à pallier ces problèmes.



OBJECTIFS PRINCIPAUX	TRAVAUX
• Répondre aux problématiques d'étiages et d'inondations • Améliorer la répartition des débits entre le lit naturel et le bief. • Améliorer la capacité de stockage de la zone humide en période de crue. • Restaurer un linéaire supplémentaire de 1,30 km.	2 types de travaux ont été menés : - Restauration de la zone humide • Terrassement du site (déblai et remblai) • Mise en place d'un cheminement PMR et de panneau de sensibilisation • Arasement de digues - Renaturation et restauration de la continuité écologique • Création d'un seuil ennoyé de répartition des débits • Reméandrage du cours d'eau originel et restauration des écoulements de ce même lit • Effacements d'ouvrages (moulin)

Cette opération a été réalisée en 3 ans, entre 2017 et 2023, et représente un coût total de **428 803 €** dont **50 %** ont été consacrés à la restauration de la zone humide.

RÉSULTATS FACE AUX INONDATIONS

La commune de Damville n'a pas été touchée pendant la crue de l'hiver 2024 à 2025, contrairement à 2018 où un quartier du bourg avait été inondé (pic à 1,92 m).

Carte d'identité de la Vallée de l'Iton :

Superficie du bassin : 1200km²

Département : Eure (27), Orne (61)

Gemapien : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)

Les élus et la population témoignent d'un sentiment d'apaisement selon le SMABI.

Les **données hydrométriques** des stations de Bourth et de Damville témoignent :

- ◇ D'un **retard du pic de crue**,
- ◇ D'une **diminution des hauteurs de crue**,
- ◇ D'une **atténuation de l'onde de crue** liée aux zones d'expansion des crues, qui ont permis de stocker 30 000 m³ pendant une semaine, le temps que l'eau s'infiltre dans le sol.

Ces effets positifs s'inscrivent dans une stratégie globale à l'échelle du bassin versant avec d'autres opérations de création de *SfN* réalisées à l'amont (Condé-sur-Iton, Blandey, Crapotel) ou à l'aval (Normanville).

LEVIERS & FREINS

> Leviers :

Maîtrise foncière : Acquisition de la parcelle de 9 ha par le SMABI.

Relationnel : Les précédents travaux menés par le SMABI ainsi que son ancrage territorial lui permettent de rendre compte de l'efficacité de ses opérations et d'interagir plus facilement avec l'ensemble des acteurs concernés.

> Freins :

Contraintes lors du projet : enlèvement de peupleraies ; besoin d'enlèvement d'ouvrages hydrauliques fréquent.

BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES INDUITS PAR LES SFN



ASSURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE : Cette continuité se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.



QUALITE DES SOLS : L'agriculteur gestionnaire de la parcelle confirme qu'aucun risque n'est observé pour les bovins lors des épisodes de crue. Il souligne la très bonne qualité du fourrage, favorisée par les dépôts d'alluvions laissés lors des inondations.



INTERÊT DU PUBLIC : Une hausse de la fréquentation du site a été observée depuis les travaux ; Celle-ci est non seulement due aux différents aménagements de la zone (zone de promenade, aspects paysagers), mais aussi, l'ancrage territorial du SMABI a permis une acceptation plus forte de la population.



APAISEMENT DE LA POPULATION : Lors des crues de l'hiver 2024, le SMABI a observé un apaisement de la population : « *nous avons eu moins d'appels, de remarques sur les inondations, les gens étaient plus apaisés* ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale Seine-Aval | 02 35 63 61 30
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - <https://smabi.fr/> | 02 32 60 60 91



2. Déconnexion de 2 étangs, restauration de la zone humide et dérivation du Vernisson à Nogent-sur-Vernisson



CONTEXTE & ENJEUX

Le Vernisson, affluent rive gauche du Loing, prend sa source à La Bussière (45) et conflue avec le Puiseaux à Montargis, après avoir traversé 11 communes, dont Nogent-sur-Vernisson. Le bassin du Loing, et plus particulièrement celui du Puiseaux-Vernisson, est fortement fragmenté par de nombreux ouvrages (moulins, barrages, vannages...). Ce sous-bassin compte à lui seul **275 ha de plans d'eau cumulés** (l'équivalent de 385 terrains de football), à l'origine de dysfonctionnements multiples : limitation de l'évacuation des crues, déconnexion des zones humides... nuisant à la résilience du bassin du Loing en matière de gestion des inondations. En 2016, une crue d'occurrence 350 ans touche le bassin du Loing, en causant près de 20 millions d'euros de dégâts. Le rôle amplificateur de l'occupation des sols sur le bassin du Loing lors de cet événement a contribué à l'aggravation de la propagation de la crue de la Seine, au même moment. Suite à ces inondations, l'ensemble des syndicats du bassin du Loing est dissous pour former une nouvelle structure au 1er janvier 2019 : l'EPAGE du bassin du Loing. Son intention est de travailler sur la solidarité de l'amont à l'aval du territoire pour protéger les populations des risques d'inondation.

LES TRAVAUX DU VERNISSON

Dysfonctionnements avant travaux : À Nogent-sur-Vernisson, les **plans d'eau du Moulin de Drouet et du Gué Mulet** ont été aménagés dans les années 1970 pour jouer un rôle d'écêtement des crues. Cependant, ils n'ont jamais rempli cette fonction et ont même accentué les inondations de 2016. Connectés au Vernisson, ils entraînent également des perturbations écologiques sur le milieu naturel.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DES TRAVAUX	TRAVAUX
• Restaurer la continuité écologique, • Restaurer la capacité de stockage naturelle de l'eau dans la zone d'expansion des crues (ZEC), • Augmenter la capacité d'évacuation de l'eau en période de crue ($>7,1 \text{ m}^3/\text{s}$), • Limiter les problèmes de rupture d'écoulement lors des périodes d'assecs et rétablir le débit réservé du Vernisson.	• Réhabiliter le plan d'eau amont en zone d'expansion des crues, • Restauration du lit du Vernisson en fond de vallée et aménagement d'une digue pour déconnecter l'étang, • Création d'une annexe hydraulique (frayère) dans le plan d'eau aval.

Ce projet a été lancé en 2016 et sa **réalisation s'est déroulée entre septembre et décembre 2021**. Le coût de l'ensemble du projet est de 1 073 289 € euros TTC financé à 85 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie, 10 % par la région Centre-Val-de-Loire et 5 % en autofinancement.

Carte d'identité du Vernisson :

**Superficie du Bassin versant du
Puisseaux-Vernisson:** 240 km²
Départements: Loiret (45), Yonne (89)
Gemapien: EPAGE du Bassin du Loing

LES RÉSULTATS FACE AUX INONDATIONS

- **Avant les travaux (2018)** : Avant réalisation des travaux, la vidange préventive des étangs a permis une première observation positive. Lors de la crue trentennale de 2018, l'étang amont (devenu aujourd'hui une zone humide) a joué un rôle tampon, se remplissant complètement. Un riverain sévèrement touché par les inondations de 2016 a remercié l'EPAGE du Loing pour leur intervention.
- **Effet catalyseur sur l'adhésion locale** : Cette même crue de 2018 a permis de renforcer l'adhésion des dernières personnes encore réticentes à la réalisation des travaux, à cette période.
- **Après les travaux** : La réhabilitation d'une zone humide de **5 ha capable de stocker 75 000 m³ d'eau** permet de « réduire de manière significative les inondations à Nogent-sur-Vernisson » selon l'EPAGE du Loing.

LEVIERS

Maîtrise foncière : La parcelle restaurée en ZEC appartenait à la commune avant les travaux. L'EPAGE a acquis une parcelle pour entreposer les matériaux extraits lors des travaux.

FREINS

- **Concertation** : les travaux ont fait l'objet d'une concertation de 3 ans avant d'être mis en place.
- **Agrion de mercure** : Bien qu'elle représente un bénéfice pour la biodiversité, la découverte de l'agrion de Mercure (espèce protégée) dans la ZEC a engendré un retard d'un an pour la mise en place des travaux.
- **Gestion de la zone humide** : Des ajustements sont nécessaires à la gestion de l'éco-pâturage pour adapter le nombre d'animaux et maintenir le milieu ouvert.

BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES INDUITS PAR LES SFN



ENJEUX MULTIPLES : La zone humide contribue au soutien d'étiage par la recharge de la nappe alluviale et assure des fonctions de filtration et d'autoépuration de l'eau.



COMMUNICATION : La communication sur les travaux a été développée via différents canaux : informations délivrées lors des conseils municipaux, supports de communication de la commune et vidéos avant-après travaux disponibles sur la plateforme YouTube.



PROGRAMME D'ANIMATION : À l'intention des habitants, des « cafés chantiers » ont été réalisés lors des travaux. Un projet tuteuré est aussi mis en place avec des élèves en BTS.



LOISIRS : La zone des étangs maintient ses activités de pêche et de promenade. Une aire de camping-car et un circuit sportif sont mis à disposition. Bientôt une piste cyclable sera mise en place par la mairie.



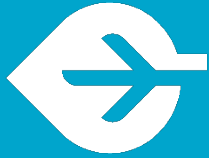
SOLIDARITE AMONT-AVAL : Ces travaux contribuent à rendre l'ensemble du Bassin du Loing davantage résilient : « *il ne faut pas juste regarder l'intérêt de sa commune mais aussi ce qu'il se passe en amont et en aval* », selon l'EPAGE du Loing.



BIODIVERSITE : La zone humide abrite une flore et une faune patrimoniale et en particulier des batraciens (grenouilles, tritons) et des odonates (libellules), avec la présence d'une espèce remarquable, l'Agrion de Mercure.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale Seine-Amont | 03 86 83 16 50
EPAGE du Loing - t.goyer@epageloing.fr | 02 38 28 55 11



3. Remise de l'Ornel dans son thalweg d'origine à Chancenay

CONTEXTE & ENJEUX

L'Ornel prend sa source au lieu-dit La Grande Fontaine à Sommelonne (55) et rejoint la Marne, au pont de l'avenue Pasteur, à Saint-Dizier, après un parcours de 9km. Au fil du temps, l'homme s'est installé sur les rives de l'Ornel, il a aménagé son cours à la fois pour tirer profit de sa force hydraulique (barrages, moulins...) mais aussi pour se protéger des crues. Ainsi, l'ensemble du réseau hydrographique secondaire a subi des aménagements importants à vocation majoritairement agricole ou forestière. A cette forte anthropisation du réseau hydrographique s'est superposé, à partir des années 1960, l'abandon de l'entretien de la végétation rivulaire par les riverains. En conséquence de ces actions, des inondations de plus en plus fréquentes et graves sont survenues, notamment **en 1998, 2021 sur le parcours de l'Ornel**.

Carte d'identité de l'Ornel :

Superficie du bassin : 50 km²

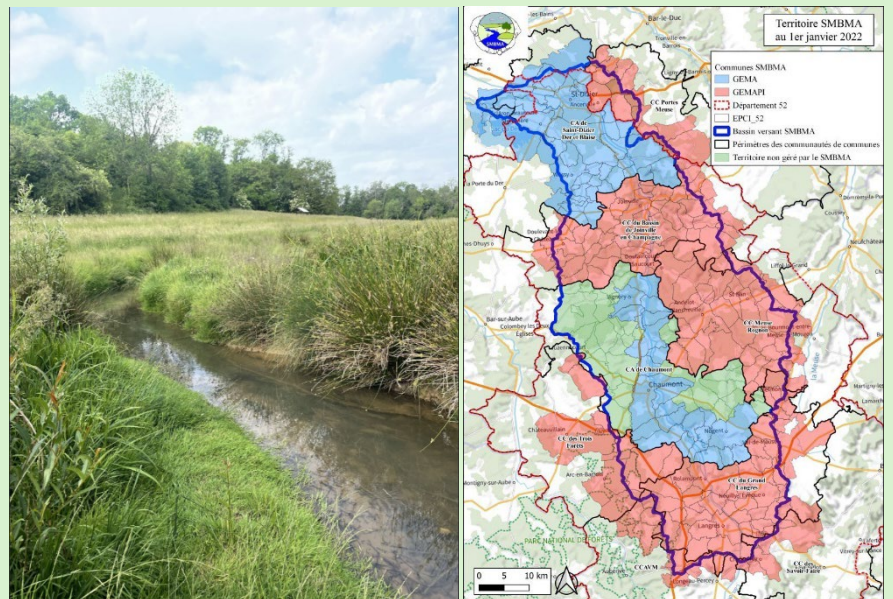
Département : Meuse, Haute-Marne

Gemapien : Syndicat Mixte de la Marne et de ses affluents (SMBMA)

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ORNEL

L'Ornel avait été déplacé pour alimenter le moulin de Chancenay. Il fallait que la rivière prenne de la hauteur pour faire tourner la roue avec force.

Cette modification générerait des débordements dans le village de Chancenay et dans les communes en aval (Bettancourt-la-Ferrée et Saint-Dizier). Les travaux suivants ont permis de restaurer la situation.



OBJECTIFS PRINCIPAUX	TRAVAUX
• Favoriser les débordements sur des crues d'occurrence très basse, • Restaurer la zone d'expansion des crues et sa capacité de stockage, • Restaurer 0,65km de linéaire de berges, • Maintenir l'alimentation du bief du moulin par la source des Barnées.	• Création d'un nouveau lit rejoignant le thalweg d'origine, • Suppression du bief actuel à l'exception de sa partie terminale pour des raisons patrimoniales et historiques, • Construire les pentes des berges verticalement.

Ce projet a été **réalisé entre septembre et novembre 2021** et représente **un coût de 230 000 euros TTC financé à 90 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie**, 5 % par l'EPTB Seine Grands Lacs et 5 % en autofinancement.

LES RÉSULTATS FACE AUX INONDATIONS

« **L'eau est dans la ZEC, pas dans vos caves !** » ; s'est exclamé l'un des conseillers municipaux au moment des crues de 2022, après la réalisation des travaux. Dès la première crue annuelle, le constat des travaux a été positif avec un débordement des rives dans la **zone d'expansion des crues de 5 ha prévue** à cet effet :

« Depuis les travaux, l'Ornel déborde beaucoup moins chez moi, (...) mais déborde dans le champ la zone d'expansion des crues sert de zone tampon. (...) S'il pleut beaucoup là-bas c'est un étang. » (maire de Chancénay, le 5 juin 2025).

Ainsi, lors des périodes de crue, **la parcelle de 5 ha ayant pour rôle de zone d'expansion des crues (ZEC), est inondée au ¾ avec une hauteur d'eau d'environ 10 à 15 cm.** À Chancénay, les habitants ont été épargnés par les débordements de l'Ornel en 2022 et 2024.

Par ailleurs, ces travaux de l'Ornel sont les premiers d'une série d'opérations prévues d'ici à 5 ans sur l'ensemble de ce cours d'eau, notamment à Chancénay, Sommelonne (en amont) ou encore Saint-Dizier (en aval) dans le but de prévenir le risques inondations par débordement de cours d'eau mais également par ruissellement, nouvelle problématique prégnante sur le territoire.

LEVIERS

- ◇ **Maîtrise foncière** : La zone d'expansion des crues restaurée a été acquise par la commune de Chancénay.
- ◇ **Communication avec la commune et les habitants** : L'opération a été présentée dans un bulletin municipal, des visites ont été organisées pendant les travaux, et la population a été informée via l'application « Panneau Pocket ».
- ◇ **Approche par bassin versant** : Projet cohérent entre l'amont et l'aval de l'Ornel.
- ◇ **Confiance et implication des élus** : Le maire ainsi que l'un de ses adjoints ayant suivi de près le projet témoignent de leur satisfaction face aux résultats observés après les travaux.

FREINS

- ◇ **Maîtrise foncière** : 4 ans de négociations ont été nécessaires à l'achat des anciennes terres agricoles qui forment à présent la zone humide d'expansion des crues.

BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES DE LA SFN INDUITS PAR CE PROJET, À CHANCÉNAY



ESPECES : Amélioration de l'état écologique, de la libre circulation des poissons et du transit sédimentaire sur la partie de la rivière restaurée. La nouvelle zone humide est à présent inscrite dans le programme de suivi de l'OFB.



ECO-SYSTEME : À l'échelle du cours d'eau, la zone humide associée au nouveau lit de la rivière permet la renaturation du dernier secteur à fort potentiel piscicole de ce cours d'eau.



PATRIMOINE & SENSIBILISATION : Maintien de l'ouvrage et de la partie aval du bief de l'ancien moulin de Chancénay. Ce patrimoine culturel et naturel se découvre maintenant grâce à un parcours pédagogique créé à différents panneaux de sensibilisation à la vie de la rivière et des zones humides.



ENJEUX MULTIPLES & CHANGEMENT CLIMATIQUE : Les travaux réalisés permettent également de répondre à des périodes d'assecs grâce à la double fonction de la **zone humide** qui s'est formée dans la ZEC à la suite des travaux. Les symptômes du changement climatique causent des aléas variés sur le secteur comme les inondations et également des sécheresses fréquentes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale vallées de Marne | 03 26 66 25 75
Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents - smbma@orange.fr | 03 25 94 01 41



4. Renaturation de zones d'expansion des crues dans la vallée du Thérain

CONTEXTE & ENJEUX

La vallée du Thérain, historiquement marquée par l'industrialisation, a vu son cours d'eau fortement modifié dès le XVIII^e siècle. Long de 96 km, le Thérain est doté d'un réseau hydrographique dense (565 km). Il prend sa source dans la commune de Grumesnil (76) à 175m d'altitude et conflue à Saint-Leu-d'Esserent, dans la rivière Oise, à 26m d'altitude. Le Thérain traverse des territoires majoritairement agricoles (75 %), forestiers (20 %) et en zone urbaine, à l'aval.

Depuis 50 ans, le secteur a subi plusieurs crues majeures (1995, 1999, 2001, 2003, 2018, 2025) auxquelles la réponse a longtemps reposé sur le curage intensif et le recalibrage du lit. Ces interventions ont cependant aggravé la situation : les crues ne pouvaient plus s'étaler naturellement, notamment empêchées par les merlons de curage.

Un changement de cap est amorcé au cours des années 2010 pour mobiliser les solutions fondées sur la nature (SfN), notamment par la restauration des zones d'expansion des crues (ZEC). Dans cette optique, un programme de travaux pour arraser 95 merlons de curages est réalisé à l'aval de Beauvais, entre 2016 et 2021. Le succès de ces travaux en matière de prévention des inondations a permis au Syndicat Intercommunal de la Vallée-du-Thérain (SIVT) d'investir dans de nombreux projets complémentaires, étendant ces approches à d'autres secteurs.

1 EXEMPLE DE PROJET – LE MOULIN DE LA MIE-AU-ROY

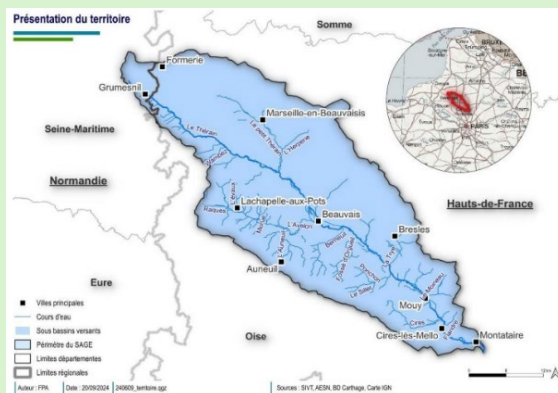
Le moulin de la Mie-au-Roy est situé en amont de Beauvais, aux abords d'une ancienne carrière réaménagée en lac artificiel en 1985 (plan d'eau du Canada). Avant les travaux, présentés dans le tableau ci-dessous, l'entrée de l'eau dans ce lac était conditionnée par le moulin de la Mie-au-Roy, dont le fonctionnement n'était plus optimal. Celui-ci ne permettait pas non plus une répartition des eaux en période de crue dans la zone humide de la Bergerette.

Carte d'identité de la Vallée-du-Thérain :

Superficie du bassin : 1219km²

Département : Oise, Charente-Maritime

Gemapien : Syndicat Intercommunal de la Vallée-du-Thérain (SIVT)



OBJECTIFS PRINCIPAUX	TRAVAUX
• Restaurer la continuité écologique. • Restaurer la capacité de stockage naturelle des zones humides. • Favoriser les débordements sur des crues d'occurrence très basse (Q2 – biannuelle). • Rétablir une fonction du plan d'eau du Canada seulement pour des crues plus fortes (Q20 et débits supérieurs).	• Création d'un nouveau lit en fond de vallée (rive droite) : reconnexion d'un linéaire supplémentaire d'environ 2,70km. • Démantèlement & évacuation des ouvrages présents sur le bief. • Aménagement au droit du bief (rive gauche) : préserver l'aspect chute d'eau pour des raisons paysagères et patrimoniales. • Comblement des bras obsolètes.

Ce projet a été **réalisé en 2 ans dont 4 mois dédiés aux travaux**, entre le début du mois de juin et la fin du mois d'octobre 2023. Les travaux représentent un **coût de 550 911 euros TTC financé à 90 % par l'AESN et 10 % par le FEDER**.

RÉSULTATS FACE AUX INONDATIONS

Pas d'arrêt de catastrophe naturelle à Beauvais en 2025 malgré 2 crues trentennales successives et contrairement à 2021 où une crue d'occurrence cinquantennale avait durement frappé le secteur.

Des élus satisfaits, comme le laisse entendre le président du SIVT : « *Une partie des élus de Beauvais nous ont félicités du travail fait. Ainsi que des maires en amont de Beauvais : la commune de Fouquénies, habituellement inondée par la montée du Thérain, n'a pas été touchée lors des dernières crues* ».

Une gestion autonome et naturelle des inondations avec **690 ha de ZEC activées**, soit **3,2 millions de m³ d'eau stockés naturellement** en 2025 dans l'ensemble des ZEC restaurées depuis 2016. La Mie-au-Roy a participé au stockage de **138 400 m³** : « *Dès l'aval, les zones humides ont tamponné cet afflux d'eau qui a duré 2 heures et les communes en aval de Beauvais n'ont pas été touchées* ».

Des crues plus lentes qui laissent le temps à la population de se préparer : « *L'intérêt des solutions fondées sur la nature et notamment de la sollicitation du bassin versant c'est d'« éclater » le pic de crue. (...) Ça permet aux populations de mieux se préparer (...) ils peuvent mettre en sécurité tout ce qui coûte cher, leur installation électrique... Ils ont eu quasiment une journée et demie voire 2 jours pour se protéger* ».

LEVIERS

- ◇ **Maîtrise foncière** : les parcelles restaurées étaient en friche et appartenaient à la commune avant les travaux.
- ◇ **Mission d'étude courte** : 11 mois & 4 mois de travaux.
- ◇ **Relationnel** : Depuis ses premiers travaux réalisés, le SIVT s'est toujours doté d'une capacité d'écoute et d'une bonne communication de la population et des élus locaux. **Cela a notamment été favorable pour la poursuite des projets après la mise en œuvre du programme d'actions ZEC.**
- ◇ **Solidarité amont-aval** : Le SIVT a travaillé avec une vision à grande échelle pour prévenir les inondations en amont et en aval de Beauvais.

BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES INDUITS PAR LES SFN ET OBSERVÉS LOCALEMENT



ESPÈCES & ECO-SYSTEME : L'apport plus régulier d'eau lors des crues ainsi que la restauration de la continuité écologique va permettre aux milieux naturels de retrouver une flore et une faune inféodées à ces milieux.



ANIMATION & LOISIRS : Appropriation du projet par les habitants par un programme d'animation lancé avec la médiathèque de Delle. Les travaux sont également favorables à l'activité de canoë kayak grâce à un plus grand linéaire de cours d'eau.



REAPPROPRIATION DE LA MEMOIRE DU RISQUE : Observation, par un large public, des phénomènes de crues dans les ZEC ; c'est-à-dire quand les zones humides se gorgent d'eau.



ADAPATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Les SfN permettent de rendre le bassin du Thérain résilients face à l'intensification des phénomènes naturels. Le rôle des ZEC en particulier est double : elles permettent de soutenir les étiages et de répondre aux inondations.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale vallées d'Oise | 03 44 30 41 00
Syndicat Intercommunal de la Vallée-du Thérain - contact@sivt-therain.fr | 03 44 02 10 55

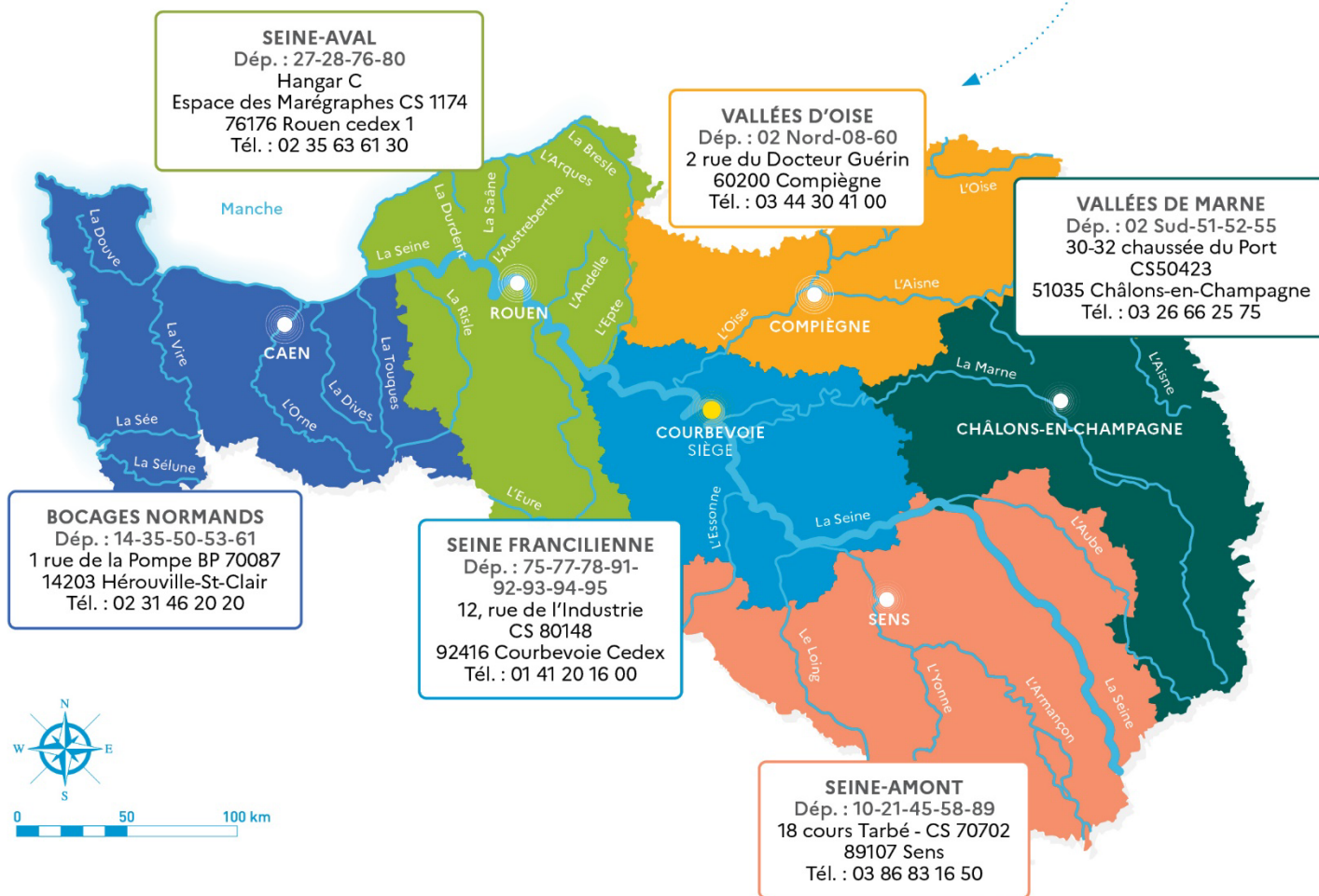
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau contribue à définir, avec le comité de bassin, les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. Elle accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités, industriels, agriculteurs et associations dans les conditions précisées par son programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030, grâce aux redevances perçues auprès des usagers du bassin Seine-Normandie selon leurs prélèvements sur la ressource en eau et leurs rejets dans le milieu naturel.

Cet accompagnement porte sur les actions les plus favorables à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau exerce également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr

